

qu'il
it de
sson,
é de
atis-
suite
met-
s'en-
re de
je lui
ution
il ait
erson-
oiffon
messe
ardent
de la
s fau-
boire.
obligés
vières,
t aller
t dans

l'Eglise avant que de partir. Ils gardent depuis assez longtemps leur convention, et je n'en ai encore vu aucun, qui ait perdu son dépôt, se laissant aller malheureusement à boire; quelque sollicitation que leur ayent faite les françois pour les obliger à quitter leur résolution. Ce changement paroît tout à fait surprenant aux françois, qui disent hautement qu'ils voient bien que ces sauvages veulent prier Dieu tout de bon. Une jeune femme venant de perdre un de ses enfants m'a demandé deux choses aussitôt après la mort de son fils, la première de faire sur l'heure même quelque mortification pour obtenir de Dieu la grace d'accepter avec patience la mort de son fils; la seconde la permission de communier afin que J. C. la consolât. Quelque temps auparavant il lui étoit mort encore un de ses enfants, et il ne lui reste plus qu'un fils, elle a une ferveur admirable pour l'instruire et lui inspirer la piété